

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur le Maire : URBAIN Jean-Yves

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel, ITURRIA Bernard, BARNABAS Sébastien, LAIR Jean Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, GIOUX Sylvain,
REPRESENTÉE : LAVAL Patrick a donné procuration à COURTEIX Michel, FONTAINE Virginie a donné procuration à MEUNIER Colette, MAURANGES Jean-Jacques a donné procuration à BARNABAS Sébastien

ABSENT :

EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

Membres	13
Présents	10
Représentés	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION N° 2025-12 EN DATE DU 15 AVRIL 2025 PORTANT SUR : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions des montants attribués par la commune aux associations ayant produit une activité durant l'année. La règle pour se voir attribuer une subvention, est que l'association doit pouvoir fournir ses comptes et le projet de financement de ses projets sur l'année.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

BUDGET 2025

Associations de Bugeat

ANACR	50
APPMA Société de pêche	700
BUGEAT -TREIGNAC Athlétisme	500
Cheveux d'argent (animation EHPAD)	
Comité des Fêtes	3000
Coopé scolaire "Les Lutins"	800
Haute Corrèze Evènements	2500
Les amis du Pays de Bugeat	3000
Tarots	80
Union sportive Bugeacoise (USB)	2000
	12630

Autres Associations

TELETHON	50
APAJH (jeunes handicapés)	50
AFSEP (Sclérose en plaques)	30
ARISTOCHATS	150
GYM (Meymac)	50
COMICE AGRICOLE	100
Conciliateurs justice limousin	50
Croix rouge Haute Corrèze (ex ussel)	50
ADSBTR Donneurs de sang Tulle	30
DON d'ORGANES	30
JMF	150
JUDO Ussel	50
RESTOS COEUR	30
Lieutenants de louveterie 19	30
Ligue contre le cancer (tulle)	80
Prévention routière 19	50
PTT Tarnac	30
Renaissance vieilles pierres/pastorales	50
Secours Populaire TULLE	50
POMPIERS (SDIS)	30
SOS violences conjugales	50
SPA	50
USEP 19	50
FAL19 Ligue enseignement laïque	30
Foyer socio éducatif collège de Treignac	50
	1370
	14000

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les montants attribués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les montants proposés
- Donne tous pouvoirs au Maire pour le versement de ces subventions.

Fait à BUGEAT, le 16 avril 2025

Le Maire,

Jean-Yves URBAIN



Le Secrétaire,

Sylvie LACHAUD

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 019-211903307-20250429-202512A-DE

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.